

Des aides qui ne concernent pas tous les commerces

Les subventions du Fisac sont attribuées selon l'emplacement et l'activité



L'Akène et Soléa, deux commerces qui ont touché des aides de la seconde tranche du Fisac. Six dossiers sont en cours.

/ PHOTOS M.L.

La première tranche du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) s'est soldée par un total de 90 000 € de subventions attribuées à quinze commerces locaux pour qu'ils modernisent leurs locaux. Une réussite qui, outre de dynamiser l'aspect des boutiques concernées, a contribué à changer le visage de l'ensemble des rues commerçantes.

Car l'initiative a fait des émules. À cette période (2012-2013), d'autres commerces (Passion beauté, Le Pizzaiolo...), qui n'ont pas touché d'aides, ont aussi engagé des travaux de modernisation. Les résultats sont visibles et une impulsion a été donnée, la première tranche des aides du Fisac a largement porté ses fruits.

Rançon du succès, les candidats se pressent au portillon pour solliciter les aides de la seconde tranche, d'un montant égal à la première 90 000 € (45 000 € de l'État et 45 000 € de la Communauté de communes). Elle a démarré le 7 juin 2013 et évidemment, tous les dossiers ne sont pas retenus. Ce qui génère des critiques chez les commer-

ces écartés qui s'interrogent sur les critères d'attribution, autrement dit: "Pourquoi eux et pas moi?"

Un périmètre défini

Tout d'abord, il ne suffit pas d'être un commerce sisteronais pour prétendre aux subventions, il faut aussi être bien placé.

Le domaine d'intervention du Fisac concerne le centre ancien dont les contours ont été arrêtés au niveau de l'hôpital pour le sud et au tunnel pour le nord. Au-delà de ces limites, les commerces ne sont pas éligibles. "Il a bien fallu déterminer un péri-

mètre. Or, le concept même du Fisac est de dynamiser le centre historique, souligne Jean-Pierre Serfat, directeur de la Communauté de communes. Ce secteur correspond d'ailleurs à celui des Architectes des bâtiments de France. À un moment nous avions envisagé de l'étendre, mais il restait beaucoup de commerces dans cet espace et les sommes ne sont pas illimitées."

Ensuite toutes les activités ne sont pas concernées. Les professions libérales (médecins, assurances...) et les activités liées au tourisme (hôtels par exemple) ne sont pas retenues. Quant aux restaurants, "c'est pos-

sible si leur chiffre d'affaires est équilibré sur l'année", explique Marianne Didier, animatrice du Fisac. Si nous ne respectons pas ces critères, nous n'aurions pas eu les aides de l'État." Pour que davantage de commerces bénéficient des sommes du Fisac, le plafond de l'aide maximum à un commerce a été fixé à 10 000 € pour cette seconde tranche. À l'heure actuelle, quatre commerces ont fini ou quasiment leurs travaux de modernisation: le salon de coiffure Nath'création, la bijouterie Arnaud, Soléa et la crèperie Akène. Six autres dossiers sont en cours.

Maxime LANCESTRE

Des jetons pour les horodateurs

Le Fisac ne se limite pas aux subventions des commerces. Dans son cadre, une aide est sollicitée par la Communauté de communes pour le financement de la navette électrique. Il contribue aussi à hauteur de 30 % à l'achat de commerces vacants par la ville pour y loger des artisans d'art: trois locaux rue Mercerie, deux rue Droite basse. Il a financé une étude pour la création de halles ou marchés couverts dans le centre-ville et ses aides seraient aussi utilisés pour instaurer des jetons sur les horodateurs.

Ces jetons seraient achetés par les commer-

çants qui les donneraient à certains clients en cadeaux. Un moyen de les fidéliser pour qu'ils reviennent et accèdent facilement à leurs commerces. Projet d'autant plus réaliste, qu'intégrer cette modification aux horodateurs ne coûterait que 1 500 € pour l'ensemble des appareils.

Sinon, le Fisac s'intègre à la réflexion de doter les commerces de sites marchands et côté animations s'appête à contribuer à la Fête de la gastronomie, un défilé de mode, la Fête du livre et le Festival de la BD.

M.L.